

# COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 5 mars 2013 à 20 H 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

## **PROJET GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2013 POUR INGENIERIE DE PROJET**

Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'ingénierie de projet Groupe Scolaire au titre de l'exercice 2013.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

1 - Décide de recruter un agent non titulaire pour des besoins temporaires liés à une demande de mise en disponibilité, au secrétariat de mairie pour une période de 6 mois à compter du 1er avril 2013 à temps non complet à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaires et charge Monsieur Le Maire de procéder au recrutement et l'autorise à signer le contrat nécessaire.

2 - Décide le remboursement des frais occasionnés par les déplacements pour tous les agents de la collectivité réalisés avec leur véhicule personnel pour se rendre en formation conformément au barème en vigueur.

3 - Transforme un poste d'Adjoint technique 2ème classe en poste d'Adjoint technique 1ère classe au 1er janvier 2013 suite à un changement de grade sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire et de la Commission Administrative Paritaire.

## **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERT DE CHARGES (CLETC)**

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation de transfert de charges du 5 février 2013 et charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **REGLEMENT SPANC**

Adopte un nouveau règlement du service d'assainissement non collectif et autoriser M. le Maire à le signer.

## **TRAVAUX AQUEUDUC CHAPUIS : AVENANT N°1**

Approuve l'avenant n° 1 au marché LESCHEL & MILLET TP relatif à des travaux supplémentaires dans le cadre de la mise en séparatif du secteur de l'Aqueduc Chapuis au lieu-dit « Pralong » et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que les pièces à intervenir.

## **BAIL DE LA SOCIETE SC DIFFUSION**

Un bail commercial de courte durée a été établi avec la Sté SC Diffusion du 01.05.2012 jusqu'au 30.04.2013, pour le logement communal situé 57, Place du 8 Mai, à titre précaire, pour exercer une activité de fabrication de bijoux. Le conseil accorde le renouvellement de cette location à compter du 1er mai 2013 par bail commercial de 9 ans, avec révision triennale du loyer suivant l'indice du coût de la construction.

## **CONVENTIONS AVEC CONSEIL GENERAL RELATIVES A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES COLLEGIENS**

Approuve les conventions relatives à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les collégiens pour définir les conditions de mise à disposition des équipements sportifs municipaux et autorise M. le Maire à les signer.

## **REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Fixe pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication.